

Note 2000 / 5

Rapport des vérificateurs des comptes pour l'année 1999

Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Bureau de la Convention de Ramsar a le plaisir de joindre à la présente Note une traduction française du rapport des vérificateurs des comptes pour l'année 1999 (l'original est en anglais). Ce document a été préparé et est soumis à toutes les Parties contractantes conformément aux "Dispositions relatives à la gestion financière de la Convention" adoptées lors de la 5ème Conférence des Parties contractantes (juin 1993).

Le Comité permanent de la Convention, lors de sa 25e réunion, qui a eu lieu à Gland, Suisse, du 23 au 27 octobre 2000, a pris la décision d'approuver les comptes vérifiés, qu'il juge refléter fidèlement la situation financière du Bureau Ramsar au 31 décembre 1999, et demande que ce document soit adressé à toutes les Parties contractantes.

Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 15 novembre 2000

Annexe mentionnée